



## Notification

(art. 38, al. 4, let. a de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021)

Ce texte a été anonymisé pour des raisons de protection des données à l'échéance du délai visé par l'art. 44 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1).

21 mars 2017

Tribunal administratif fédéral:  
Cour III